

Sujet : re: Demande de complément concernant le dossier "cas par cas" : Défrichement pour retenue collinaire et poulailler bio / Saint-Denis sur Coise (42) / n° de dossier 2020-ARA-KKP-2868

De : > gaecbonnier [REDACTED]

Date : 20/12/2020 12:18

Pour : Notifications-MRAE-ARA [REDACTED]

[REDACTED] >, yves mangavel

[REDACTED] >

bjr

on vous demande actuellement l'accord de defrichement pour

remettre parcelle 549 et 715 en agricole

ensuite vriendra le projet retenu et poulaillier

la retenu 2500 m2

hauteur digue 9 m

capacité deja renseigné 18000 m3

alimentation par barrage du fossé

avec mise en place debit reservé

en espérant cette fois ci que ce dossier soit complet

on attend donc votre retour

> Message du 18/12/20 18:06

> De : "Notifications-MRAE-ARA" [REDACTED]

> A : gaecbonnier [REDACTED]

> Copie à :

> Objet : Demande de complément concernant le dossier "cas par cas" : Défrichement pour retenue collinaire et poulailler bio / Saint-Denis sur Coise (42) / n° de dossier 2020-ARA-KKP-2868

>

>Bonjour,

>

> Nous avons bien reçu vos 2 mails datés du 15 décembre 2020.

> Dans notre demande de complément (mail du 15 décembre), nous vous demandions, s'agissant de la retenue, les informations suivantes :

>

- la superficie de la retenue,
- sa capacité de stockage,
- la hauteur du barrage/de la digue,
>
- son mode d'alimentation en eau (eau de ruissellement, pompage dans un cours d'eau, par dérivation/barrage d'un cours d'eau, dans une nappe souterraine : dans ce cas également profondeur du forage et volume prélevé annuellement).

Dans vos réponses, vous donnez uniquement la capacité de stockage.

> Sans réponse sur les autres points, il ne nous est pas possible de savoir dans quelle mesure votre projet est ou non concerné par les règles de l'évaluation environnementale.

>

> Vos mails du 15 décembre 2020 font apparaître que la retenue sera installée sur une parcelle cadastrale dans laquelle passe un cours d'eau. Il est donc nécessaire que vous nous indiquiez le lien ou l'absence de lien entre la retenue et le cours d'eau. S'il y avait un lien entre les deux, il convient de les préciser :

>

- la retenue est-elle en barrage du cours d'eau (quelle est la hauteur du barrage),
>
- la retenue est-elle en dérivation du cours d'eau (le cours d'eau est-il modifié et si oui sur quelle longueur),
>
- par quel(s) dispositif(s) précis se fait le lien entre le cours d'eau et la retenue.

Vous pouvez utilement joindre des plans qui permettraient sur ces points de comprendre plus facilement votre projet.

>

> L'instruction de votre dossier est suspendu jusqu'à la réception de ces éléments.

>

> Pour le pôle Ae,

>

> Cordialement.

>

— Pièces jointes : —

retenu1 001.jpg	243 Ko
retenu 001.jpg	334 Ko
pay 029.jpg	3,4 Mo
pay 026.jpg	2,8 Mo